

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le règlement n° PC-2766 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 450 000\$ afin de pourvoir à l'achat d'un tracteur-souffleur a reçu les approbations suivantes requises par la Loi :

Par le Conseil municipal le 15 mars 2010;

Par les personnes habiles à voter le 12 avril 2010;

Par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 mai 2010.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire ce 19^e jour de mai 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

NOTICE is hereby given that By-law No. PC-2766 decreeing a long term loan and an expense of \$450 000 for the purchase of a tractor-blower has received the following approvals required by Law:

By the municipal Council on March 15, 2010;

By the qualified voters on April 12, 2010;

By the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on May 12, 2010.

The present by-law shall come into force according to the law and is now deposited at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 19th day of May 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk